

La cité scolaire en ordre de marche



La cité scolaire en ordre de marche

La cité scolaire s'organise pour permettre à tous ses élèves de poursuivre leur enseignement à distance.

Le collège étant sur décision de l'inspection académique pôle d'accueil des enfants de personnel soignant sans solution de garde, le Proviseur explique toute cette continuité des services et remercie ses partenaires notamment la Mairie très réactive pour la mise à disposition de personnel professionnel de la petite enfance et matériel et jeux.

Fonctionnement de la cité scolaire et du pôle d'accueil pour les enfants des professionnels de santé sans solution de garde :

Le collège de l'Astarac et le lycée Alain-Fournier assurent la continuité du service public en réduisant au maximum et au strict nécessaire les déplacements des personnels.

- Une permanence physique est organisée sur l'un des deux sites de la cité scolaire par un membre de la direction ;
- Une permanence téléphonique est assurée par l'équipe de direction ou des agents des collectivités lorsqu'on accueille du public (enfants des personnels soignants) ;
- Une permanence « messagerie académique » est assurée par le secrétariat en télétravail. Tous les mails sont traités par la principale adjointe et/ou le proviseur ;
- Une continuité pédagogique est assurée par les professeurs (mais limitée, en ce moment, par l'accès à l'ENT).

Depuis la semaine passée, collège et lycée assurent également un accueil des enfants des soignants du secteur de Mirande, sans solution de garde, afin qu'ils soient disponibles auprès des patients, dans les établissements de santé.